

**SEANCE DU 15 FEVRIER 2022**

N°DEL.2022/02/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Saint-Romain (rue Saint-Romain) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2022

**OBJET** : Installation d'une nouvelle conseillère municipale

M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Maire	Présent	
Mme Patricia <b>SCHNEEBERGER-REIGNIER</b> , 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Présente	
M. Laurent <b>NOËL</b> , 2 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent	
Mme Anne-George <b>SENAMAUD</b> , 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente	
M. Olivier <b>JONET</b> , 4 <sup>ème</sup> Adjoint,	Présent	
Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , 5 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente	
M. Christian <b>BONNEAU</b>	Présent	
Mme Thomas <b>CHAZAI</b>	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian <b>LAVERGNE</b>	Présent	
M. Dominique <b>ROBERT</b>	Présent	
Mme Corinne <b>SPIGARIOL-BACQUEY</b>	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne <b>MARQUILLE-MIRAMBET</b>	Présente	
Mme Gwenaëlle <b>MACHADO</b>	Présente	
M. Edouard <b>HESPEL</b>	Présent	
Mme Sandra <b>LABONNE</b>	Présente	
M. Philippe <b>DESNANOT</b>	Présent	
Mme Sylvie <b>PANCHOUT</b>	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b>	Présente	
M. Stéphane <b>NICOLAS</b>	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUBOURG-BOUNADER

Le Maire informe le Conseil municipal que, par un courrier en date du 25 janvier 2022, Madame Stéphanie DUBERGA a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

Après avoir remercié Madame Stéphanie DUBERGA pour son engagement dans la vie municipale et les instances de la Commune depuis 2014, le Maire indique que dans cette situation l'article L.270 du code électoral prévoit que « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

En application de ces dispositions, Madame Véronique DUBOURG BOUNADER est appelée à remplacer Madame Stéphanie DUBERGA puisqu'elle figurait en 5<sup>ème</sup> place sur la liste « Unis pour Sauveterre ».

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE**

- **DE L'INSTALLATION** de Madame Véronique DUBOURG-BOUNADER en qualité de conseillère municipale à compter du 25 janvier 2022 ;
- **DE LA MODIFICATION** du tableau du Conseil municipal annexé à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes : pour	19
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe MIQUEU